

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.054

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

18 Juin 1998

**DATE D'AFFICHAGE**

18 Juin 1998

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

**EXCUSES** : MM. HUGENDOBLER et DONZIER

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : RENOVATION DES LOCAUX DU ROYAN OCEAN CLUB DE PLONGEE  
SOUS-MARINE  
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU  
CONSEIL GENERAL

**VOTE** : UNANIMITE

L'Association Sportive ROC PLONGEE dispose actuellement, de locaux municipaux situés sur le port de Royan aménagés dans un ancien blockhaus. Or compte tenu du développement du club et de ses ambitions, ces installations s'avèrent insuffisantes, tant sur le plan de la fonctionnalité que celui de la sécurité.

En conséquence il est envisagé de réhabiliter entièrement ces locaux pour qu'ils répondent aux besoins du club ainsi qu'aux normes de sécurités en vigueur liées à l'activité de plongé sous-marine et notamment au stockage et à la mise en pression des bouteilles d'air.

Le coût de l'opération est estimé à 540.000,00 Francs TTC.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès du Conseil Régional de POITOU-CHARENTES et du Conseil Général de CHARENTE-MARITIME.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de restructurer les locaux du ROC PLONGEE mis à la disposition de l'Association Sportive de Plongée Sous-Marine
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- De solliciter du CONSEIL REGIONAL de POITOU-CHARENTES et du CONSEIL GENERAL une subvention au taux le plus élevé possible
- De s'engager à inscrire au budget communal les crédits venant en complément des subventions susvisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 6 Juillet 1998**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**

*Le Secrétaire Général Adjoint,*

*H. THOMAS*